

SERVICE DU SECRÉTARIAT.

TERRITOIRE

R/B.

DU

RUANDA-URUNDI

USUMBURA, LE

21 mai 1946.-

N° 2584 /SEC.

(Rappeler dans la réponse la date et le numéro)

Réponse au n°

du

Annexe

OBJET:

Uc 499 /See
98.5.46

M. Labiau. P.E.
Document, documents

Affiliation Caisse pensions.

Monsieur l'Administrateur Territorial (TOUS),

Ruhengeri



4847

J'ai l'honneur de vous informer que certains Administrateurs Territoriaux renvoient au Secrétaire, après les avoir complétés, les formulaires (verts) d'affiliation à la Caisse des Pensions, qui leur sont présentés par des membres du personnel nouvellement arrivés de Belgique.

Je crois utile de vous signaler que l'article 2 de l'ord. n°320/Trav. du 24 octobre 1945 (R.A.C. n°20 bis) prescrit que les dites déclarations doivent être renvoyées directement au Service du Travail et de la Prévoyance Sociale à Léopoldville par les Administrateurs Territoriaux.-

Le Chef du Secrétaire au R.U. STRAUBARD,

A Monsieur l'Administrateur Territorial

à

R U H E N G E R I .-

=====